

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Marché public de travaux

Marché passé par procédure adaptée en application de-l'article L.2123-1 du code de la commande publique

CHANGEMENT D'ENERGIE & REFECTION DE DEUX CHAUFFERIES AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT DE SOUTIEN OUEST (ESO) DE LA SECURITE CIVILE DE JARNAC (16)

SGAMI33-2021-63-TX

PLAN DE RELANCE

Date et heure limites de remise des offres

le lundi 18 octobre 2021 à 12h00

SOMMAIRE

1 - Identification de l'organisme acheteur	3
2 – Objet de la consultation	3
3 – Description de la consultation	3
4 – Conditions et étendue de la consultation	3
4.1 Condition de la consultation	3
4.2 Allotissement	
4.3 Visite du site	4
4.4 Nomenclature	
4.5 Durée du marché – Délai d'exécution	
4.6 Tranches optionnelles	
4.7 Variantes	
4.7.2 À l'initiative du pouvoir adjudicateur (obligatoire).	
4.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement	
4.9 Avance	5
4.10 Prestations similaires	5
5 – Dossier de consultation	5
5-1 Composition du dossier de consultation	5
5-2 Questions/réponses	
5-3 Complément au dossier	6
5-4 Retrait du dossier	6
6 – Présentation des candidatures et des offres	7
6-1 Date limite de réception des offres	7
6-2 Délai de validité des offres	
6-3 Présentation et contenu des candidatures	
6-4 Documents à produire pour la candidature	
6-5 Documents à produire pour les offres	8
7 - Critères d'évaluation des offres - Négociations	9
7.1 Critères de sélection des offres	9
7.2 Négociation avec les candidats	
8 – Condition de dépôt des offres	10
9 – Renseignements complémentaires	11
10 – Voies et délais de recours	11

1 - Identification de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme :	Pouvoir Adjudicateur :
Ministère de l'Intérieur	La Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur	
SGAMI SUD-OUEST	
Adresse: 89, Cours Dupré de Saint-Maur	Code postal: 33041
<u>Ville</u> : Bordeaux Cedex	Pays: FRANCE
<u>Téléphone</u> : 05.56.99.77.42	Adresse de courrier électronique :
	sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

2 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le changement d'énergie et la réfection de deux chaufferies au profit de l'Établissement de Soutien Ouest (ESO) de la sécurité civile de JARNAC (16).

3 - Description de la consultation

Les travaux de cette consultation concernent le remplacement de 4 chaudières fiouls par 2 chaudières gaz à l'Établissement de Soutien Ouest de la sécurité civile localisé à JARNAC (16).

L'objectif étant de remplacer l'énergie Fioul par l'énergie GAZ.

Lieux d'exécution des travaux :

Établissement de soutien de l'Ouest (ESO) 10 Avenue du Général Leclerc 16 200 JARNAC

La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au présent dossier de consultation des entreprises (DCE).

4 - Conditions et étendue de la consultation

4.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

4.2 Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti.

4.3 Visite du site

La visite du site est obligatoire.

Elle fera impérativement l'objet d'une demande de rendez-vous (48h avant) auprès de :

M. Philippe MULLER Tel: 05 45 80 84 30

mail: philippe-jp.muller@interieur.gouv.fr

La date limite des visites est fixée au lundi 11 octobre 2021.

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l'article 5.2 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront au préalable informer des noms, prénoms, date de naissance et lieux de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

4.4 Nomenclature

Classification CPV Principal	Intitulé
45331110-0	Travaux d'installation de chaudières

4.5 Durée du marché - Délai d'exécution

Le délai prévisionnel des travaux est de 6 mois, incluant la période de préparation (1 mois), à compter de la date indiquée dans l'ordre de service – notifié à l'entreprise – de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de **début d'exécution** est : **janvier / février 2022** Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

4.6 Tranches optionnelles

Sans objet

4.7 Variantes

4.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Conformément à l'article R.2151-8 à R.2151-11 du CCP, ce type de variante est accepté sur ce marché.

Les entreprises ont la possibilité de présenter éventuellement en plus de l'offre de base une offre variante, en complétant et signant l'acte d'engagement (offre variante) ainsi que la DPGF adaptée à leur offre variante.

Conditions à respecter pour la présentation de la variante :

la variante présentée devra respecter les exigences du descriptif de base et la réglementation en vigueur et devra permettre de réaliser une prestation de qualité au moins égale à la solution de base dans une enveloppe financière inférieure ou égale à la solution de base.

4.7.2 À l'initiative du pouvoir adjudicateur (obligatoire)

Conformément aux dispositions des articles R.2151-8 à R.2151-11 du CCP, une variante est exigée pour ce marché. Elle concerne deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

- PSE 1: évacuation de la cuve à fioul (bâtiment B, C, D, E et F)
- PSE 2 : évacuation de la cuve à fioul (bâtiment G, H, I et J)

4.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ÉTAT - L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

4.9 Avance

Une avance de 20% est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R.2191-3 à R.2191-5 du code de la commande publique, y compris pour les lots où elle n'est pas obligatoire.

L'avance sera remboursée, dans la mesure du possible, en une seule fois dès lors que le montant des prestations exécutées par le titulaire atteindra 65% du montant du marché.

Lorsqu'une partie du marché est sous-traitée après le dépôt de l'offre et avant le seuil des 65 % de prestations exécutées, l'avance est remboursée en conséquence.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

Le droit à l'avance du sous-traitant est ouvert à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux ou de l'acte spécial notifié par la personne publique.

4.10 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pourra être engagée.

5 - Dossier de consultation

5-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 acte d'engagement + annexe DPGF;
- 1 acte d'engagement variante
- 1 cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- 1 CCTP:
- 1 plan schémas de principe chaufferies et sous-stations;
- 1 plan de masse de repérage;
- 1 cadre de réponse technique ;
- 1 engagement de confidentialité;
- 1 règlement de consultation ;

5-2 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, https://www.marches-publics.gouv.fr/ (n° de la consultation : SGAMI33-2021-63-TX ou lien direct ci-dessus – onglet 2 : « Question »).

Les questions peuvent être posées jusqu'à **5 jours ouvrés** avant la date limite de remise de l'offre. **Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.**

L'administration répondra jusqu'à 3 **jours ouvrés** avant la date limite de remise des offres aux questions posées dans les délais.

5-3 Complément au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard **3 jours ouvrés** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier: un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis.

5-4 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière dématérialisée à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/ (recherche rapide: nº de la consultation: SGAMI33-2021-63-TX)

ou par le lien direct suivant :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?
page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=827338&orgAcronyme=g6l

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à : <u>sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr</u> ou par téléphone au 05.56.99.77.42

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et <u>une adresse</u> <u>électronique</u> permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une <u>erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique</u>, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que le Pouvoir Adjudicateur utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'État pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

- S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message;
- Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;
- Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (AE, DPGF, cadre de réponse technique) pour répondre à la présente consultation (dans le cas contraire, l'offre pourra être jugée irrecevable)

6-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en page 1 du présent document.

6-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de <u>6 mois</u> à compter de la date limite de réception des offres ou dans le cas d'une offre négociée, à compter de la date figurant sur l'acte d'engagement de l'offre négociée le cas échéant.

6-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

6-4 Documents à produire pour la candidature

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Engagement : le candidat produit les pouvoirs des <u>personnes habilitées à l'engager juridiquement</u> ;
- Redressement judiciaire : le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Attestation d'assurance : les attestations d'assurance de l'année en cours des candidats en lien avec les travaux qu'il exécutera ;
- Lettre de candidature pour l'ensemble du groupement (imprimé DC1) : l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété et visé par l'ensemble des membres du groupement ;

- Lettre de candidature <u>pour chaque membre du groupement</u> (imprimé DC2): le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) mis à jour au 01/04/2019 disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)."

- Dans le cas d'un groupement, fournir la convention de groupement,
- L'engagement de confidentialité dûment complété, daté et signé.
- Présenter les qualifications techniques et professionnelles suivantes : certificat de qualification de soudeur ou équivalent

Conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés que le Pouvoir Adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le dossier de candidature, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais et les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace ;
 - L'accès à ces documents est gratuit.

6-5 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et comprenant :

- l'acte d'engagement (ATTRI 1) dûment complété, tamponné, daté et signé ;
- la DPGF dûment complétée, tamponnée, datée et signée ;
- Le titulaire doit désigner dans les pièces de son offre, une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis de la personne publique pour l'exécution du marché ;
- le cadre de réponse technique joint au DCE indiquant :
- Le mode opératoire, le planning et les moyens humains :
 - méthodologie et calendrier proposés pour répondre aux besoins du ministère
 - modalités d'organisation proposées (planification, suivi du chantier)
 - moyens de pilotage contrôle et validation des opérations
 - délai d'exécution des travaux
 - nombre de personnes affectées au chantier
 - CV et qualifications du personnel
 - rôle et responsabilité des membres de l'équipe
 - présentation de l'effectif, des compétences et de l'expérience des intervenants proposés
- Les moyens matériels, la qualité des équipements et les matériaux proposés :
 - description du matériel et des moyens matériels affectés (le cas échéant par les sous-traitants).
 - fiches techniques
 - performances des chaudières et des équipements connexes
 - rendement
 - isolation thermique
 - délai de garantie

• Les mesures prises en faveur du développement durable :

- moyens mis en œuvre pour une gestion écoresponsable (matériaux utilisés ...);
- modalité de la gestion des déchets de chantier
- sécurité et propreté du chantier
- utilisation de matériel peu nocif pour l'environnement (bruit, conso électr, ...)
- parc de véhicules électriques, ...

7 - Critères d'évaluation des offres - Négociations

7.1 Critères de sélection des offres

En application de l'article R.2152-1 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre, si celle-ci est irrégulière, à l'exception des offres anormalement basses.

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Critères			Pondération		
	Sous-critères	Sous-sous critères	Pondération %	Pondération globale %	Support d'analyse
	1-Mode opératoire, planning , moyens humains (cf article 6.5 du RC)	Méthodologie	15		
		Calendrier détaillé	5		
		Moyens humains Description et composition de l'équipe proposée	5		
	2-Moyens materiels, qualité des équipements et matériaux (cf article 6.5 du RC)		20	50	Cadre de réponse technique
	3-Démarche environnementale dédiée à l'opération (cf article 6.5 du RC)		5		
2- Prix			50	Annexe à l'acte d'engagement (DPGF)	

7.2 Négociation avec les candidats

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du code de la commande publique.

Les éléments de la négociation pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

La négociation pourrait se dérouler soit sous forme écrite, soit sous forme orale et confirmée par un écrit.

8 - Condition de dépôt des offres

Le dépôt des offres dématérialisé s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'Etat, https://www.marches-publics.gouv.fr/ - onglet 3 : « Dépôt ».

Lien direct de la consultation :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?
page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=827338&orgAcronyme=g6l

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.

Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Format des fichiers:

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. »;
- A ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »;
- A ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

9 – Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

SGAMI Sud-Ouest -

Direction de l'Administration Générale des Finances

Bureau de la commande publique

Téléphone: 05.56.99.77.42

Mail: sagmi-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

Règlement de consultation – SGAMI33-2021-63-TX- Changement d'énergie et réfection de deux chaufferies au profit de l'établissement de soutien ouest (ESO) de la sécurité civile de Jarnac (16)

10 - Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif 15 rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS Cedex

tél: 05-49-60-79-19 - télécopieur: 05-49-60-68-09 Mail: greffe.ta-poitiers@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable (CCIRA)de Bordeaux DREETS Nouvelle Aquitaine
Pôle C
118 cours du Maréchal Juin
TSA 10001
33075 Bordeaux Cedex

Tél: 05 56 69 27 45

Courriel : na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)